ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 85

présenté par M. Ciotti, rapporteur au nom de la commission des lois saisie pour avis

ARTICLE 13

Dans l'alinéa 11 de cet article, après le mot :

« unique »,

insérer les mots :

«, personne physique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.